

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 3 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2025 pris pour l'application du décret n° 2008-1013 du 1^{er} octobre 2008 relatif au certificat de formation à la gestion associative modifié

NOR : SPOV2529431A

La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2025 pris pour l'application du décret n° 2008-1013 du 1^{er} octobre 2008 relatif au certificat de formation à la gestion associative modifié ;

Vu l'avis du Haut Conseil à la vie associative en date du 23 octobre 2025,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le I de l'annexe à l'arrêté du 3 juillet 2025 susvisé est ainsi modifié :

1^o Le mot : « cinq » est remplacé par le mot : « quatre » ;

2^o Le module 5 intitulé « Compétence en matière de gestion de projet associatif : être capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou d'événement » est supprimé.

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux demandes de déclaration préalable en cours d'instruction à la date de publication du présent arrêté.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 novembre 2025.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative,
T. DE SAINT POL*